ETAT DE L'ART

Sécurisation des données sensibles dans le monde actuariel

PERIER Hugo

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
I. Etat de l'art	3
1. Place du Big data et son impact sur les méthodes de travail sur la donnée	3
2. RGPD et données personnelles ce que dit la loi	5
3. Nature des données collectées et leurs enjeux	9
4. L'anonymisation de données	12
1. Évaluer le risque de dé-anonymisation	27
Conclusion	34
Table des matières	34
Bibliographie	35
Annexes	37

Introduction

Ce document a pour objectif de définir et décrire un certain nombre de concepts en utilisant des références scientifiques, théoriques et pratiques.

J'essayerai de le faire de manière assez générale mais prendrais mes exemples pour la plupart via les conclusions issues des jeux de données que je manipulerai dans mes projets au sein du groupe VYV.

Note: L'état de l'art sur la place de Big Data et le RGPD donc sous-partie 1 et 2 ne sont pas du tout finis. Les autres sont bien plus complètes.

I. Etat de l'art

Dans un premier temps sera exposé le nouveau paradigme instauré par le Big Data, comment il pousse les entreprises à se restructurer pour stocker et travailler des données aussi imposantes.

Je m'attarderai ensuite à expliquer au mieux le cadre légal instauré par le RGPD, les acteurs et son impact sur les entreprises qui gèrent des données, notamment des données médicales comme c'est le cas pour les assureurs.

Puis je me focaliserai sur la nature des données collectées par les assureurs, sur leur structure et leurs liens entre elles.

Je ferai par la suite un état de l'art des différentes menaces sur la vie privée, des techniques possibles pour protéger les données collectées (les MPVP) et les algorithmes qui permettent de les mettre en application.

Enfin, cette revue littéraire se clôturera par un état de l'art des différentes manières de quantifier le risque de divulgation d'une table de données. Cet aspect est nécessaire car chaque entreprise se doit de justifier ses pratiques internes, et, elle a besoin d'avoir les bons outils.

1. Place du Big data et son impact sur les méthodes de travail sur la donnée

Le terme Big data bien que défini en introduction, cependant le lien avec le monde actuariel et avec les méthodes de travail de la donnée a été peu abordé. La genèse de ce Big data a entrainé l'apparition de données « non-structurées », il s'agit de texte, d'images de vidéos ou encore des dates ou des évènements. Ce sont en fait des données sans format destinées à être analysées par des êtres humains, ainsi elles sont difficilement analysables à elles seules mais encore plus lorsque l'on parle d'amas de données (en comparaison a des données stockées dans des

tableurs). En effet, dès 2007, l'association de promotion de l'information libre APRIL *Erreur! S* ource du renvoi introuvable. évoquait le nouveau paradigme lié aux informations non structurées. C'est toute une science autour de la construction, l'analyse et l'utilisation des données qui apparait. On y retrouve alors une dimension sociale, technique évidement mais aussi communautaire. Cette dernière tend vers une démocratisation d'internet, avec une considération de l'utilisateur et de son apport en tant que membre d'une communauté.

On peut alors faire le lien avec les différentes formes d'uberisation des modèles économiques, plaçant les utilisateurs au centre, collectant des données dans le but de les caractériser, les cibler, leur permettant de s'évaluer les uns et autres. Ainsi, dans le monde de l'assurance on voit apparaître de nouveaux services. En effet, de plus en plus d'acteurs se bataillent pour récupérer les précieuses données des consommateurs et le domaine de la santé n'est pas exclu. Il existait déjà des sites permettant de prendre des rendez-vous médicaux comme allodocteur.fr ou doctolib.fr cependant, on voit apparaître depuis peu des plateformes de consultations médicale en ligne. Ainsi mesdocteurs.com et medecindirect.fr poussent encore plus loin les limites séparant le domaine médical et le web, créant un nouveau flux de données non structuré (ici vidéos issues des entretiens, ordonnances partagées etc.).

D'après l'académie des technologies [AcTe2016], le Big data impacte les métiers de la gestion des données sur trois niveaux :

- Le volume, il pousse à se poser des questions sur le stockage des données (volume en pétaoctet 10¹⁵).
- La variété des données, sur la forme de stockage des données non-structurées tout en conservant une facilité de navigation, utilisation.
- La vélocité : cela concerne un nombre important de données, volatiles et utiles que si exploitées rapidement.

En ce qui concerne la gestion des volumes de donnée, le stockage massivement distribué apparait comme une solution convenable à condition d'éviter tout déplacement de données et à distribuer également leur traitement. C'est là que l'on retrouve la technologie Hadoop, un Framework libre développé en java largement inspiré de publications de Google et détaillée dans le livre de Chokogoue et Juvénal **Erreur! Source du renvoi introuvable.** Hadoop vise a insi à séparer les données et à paralléliser le traitement de ces données sur plusieurs nœuds d'une grappe de calcul (un cluster d'ordinateurs). DataCore est un pionner dans les réseaux de

stockage SAN (Storage Area Network) c'est-à-dire des réseaux mono-tâche ayant pour but de mutualiser des ressources de stockage. Chaque année il publie une étude sur le marché du stockage. Celle de 2018 [DataCore2018] révèle ainsi que les sociétés (celles qui ont participées à l'études) restent préoccupées par :

- La continuité des activités, avec un besoin de disponibilité important. Les sociétés se tournent de plus en plus vers un cloud hybride. Un cloud hybride c'est une combinaison d'un Cloud public (serveurs partagés entre différents clients d'un même fournisseur, forcément en hors-site chez le fournisseur) et d'un Cloud privé (serveurs dédiés à une seule entreprise sur le site de l'entreprise ou alors hors-site).
- L'incompatibilité dans le stockage (il en existe plusieurs types : sds, hyperconvergé, san, nas...) Certains types sont plus performants et causent moins de migration comme le sds. La tendance est donc à l'adoption du sds.

2. RGPD et données personnelles ce que dit la loi

Dans cette partie, afin d'expliquer cette nouvelle loi et son étendue je mettrai en relation un certain nombre de documents et textes, un livre de Guillaume Desgens-Pasanau sur l'application française du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) [DePa2018] ou encore les documents fournis par la CNIL [CNIL2018] pour citer les principaux.

a. Prémisses de la loi

Face à la croissance des technologies de l'information, une directive européenne de 1995 est venue modifier la loi française « informatique et liberté » de 1978. Cette dernière visait « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », d'après Guillaume Desgens-Pasanau [DePa2018] elle s'est centrée sur 3 axes :

- Marchandisation des flux
- Internationalisation des flux
- Traçabilité

C'est ce dernier point qui se rapproche plus de la sécurisation des données et que je vais développer. La législation française serait alors passée d'une problématique liée à un fichier

dans les années 90 à une liée à la trace, c'est-à-dire l'ensemble des données collectées à chaque connexion d'utilisateurs. Il s'est alors opéré le 24 octobre 1995 avec une directive européenne une réelle prise de conscience de la dangerosité des traitements de données personnelles par les organismes privés. En effet, la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 avait instauré un certain laxisme vis-à-vis du secteur privé qui n'avait pas pour obligation de valider ses méthodes de traitement auprès du CNIL (Comité National de l'Informatique et des Libertés). Cette inégalité a ainsi été abolie avec l'application de la directive européenne de 1995 à la législation française en 2004, ce fut la première réforme de la loi informatique et liberté. Les professionnels ont vu les formalités administratives qu'ils devaient effectuer auprès de la CNIL se réduire : la CNIL est devenue plus efficace et a eu plus de temps pour combattre les fraudes.

Cependant cette dernière réforme a instauré un régime d'autorisation préalable peu efficace. Toute entreprise, à caractère publique ou privée se devait d'obtenir l'accord de la CNIL avant de mettre en pratique des méthodes de traitement de données (comme la gestion des données client, la détection de fraude etc.) L'effet escompté ne fut pas le bon et les entreprises peu importe leur taille, dans le but de rester compétitive virent leur responsable de traitement face à un dilemme : se conformer à la CNIL ou rester dans l'illégalité et économiser les mois/années de traitement de dossier par cette dernière. Malgré certaines dispenses ou formulaires simplifiés dans plusieurs secteurs qui permettaient d'accélérer le traitement des dossiers, il se trouve que les conséquences en cas de fraude n'étaient pas particulièrement dissuasives, et c'est donc souvent cette dernière possibilité qui était choisie.

Et c'est ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 et est entré en vigueur le 25 mai 2018 en France et la loi « informatique et liberté » fut remplacée par la « Loi sur la protection des données personnelles » à cette date.

b. L'impact du RGPD sur les entreprises : les sanctions

Grâce au RGPD on passe d'un système déclaratif à un système de contrôle. Le RGPD change la donne avec son article 83 stipulant que des « sanctions effectives, proportionnées et dissuasives seront délivrées pour toute violation du RGPD » [DonRGPD2017]. Nous parlons désormais d'amendes pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros, et pour les entreprises jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaire mondial hors taxes sur le total de l'exercice précédent. En interne, la responsabilité du responsable de traitement ou du sous-traitant des données peut être mise en cause.

c. L'impact du RGPD sur les entreprises : changement en interne

Toute entreprise doit désormais respecter un grand nombre de principes et surtout être en mesure de démontrer à tout moment qu'elle les respecte. Les acteurs qui gèrent les données se doivent d'expliquer au délégué de la protection des données (DPD) et à la CNIL (en cas de contrôle) qu'ils respectent toutes les clauses liées à leur protection. Actuellement, selon Pierre-Louis THOUVENOT¹ la CNIL n'a que peu exercée son devoir de contrôle, certainement pour permettre aux entreprises de s'adapter, mais cela n'est qu'une question de temps. Bien entendu, tout salarié ou organisation syndicale peut engager des actions individuelles ou collectives en invoquant le non-respect du RGPD.

Les obligations de la RGPD sont précises [Diri2019] : réalisation d'une cartographie et l'établissement d'un registre des traitements de données, l'information transparente et complète des personnes concernées (salariés, clients, fournisseurs...), la conclusion de contrats avec les sous-traitants définissant leurs obligations en matière de gestion et de protection des données personnelles, ou encore la désignation d'un Délégué à la protection des données (également appelé « DPO »).

Ces obligations poussent les entreprises à s'adapter : information/formation du personnel, modification des processus, des documents qui circulent en interne, des jeux de données, de l'accessibilité de l'information. La création de charte pour tout employé en contact avec des données clients ou l'introduction de clauses contractuelles à faire signer aux clients sont aussi à mettre en place.

Mais désormais les sous-traitant gérant des données peuvent être mis en cause avec cette loi. Les entreprises se doivent donc de bien sélectionner leurs partenaires en adaptant leur méthode de sélection aux types de données concernées. Les compétences en sécurité, anonymisation ou cryptage seront à l'avenir des critères encore plus sélectifs au sein de toutes les entreprises qui veulent avoir une activité en Europe.

D'après [Diri2019] la CNIL a récemment indiqué qu'elle entendait « accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des nouvelles obligations ou des nouveaux droits résultant

7

¹ Pierre-Louis THOUVENOT Lead data Scientist chez VYV depuis septembre 2018

du RGPD » notamment en mettant à disposition des « outils de préparation et de mise en conformité au RGPD ».

Le site de la CNIL [CNIL2018] confirme cette volonté, on y retrouve une section de question-réponses sur le RGPD, un calendrier d'ateliers d'information à destination des délégués pour la protection des données (DPD) ainsi que plusieurs onglets sur les spécificités par secteurs d'activité ou les bonnes pratiques.

Grâce au RGPD les entreprises passent d'une obligation de résultat à une obligation de moyens renforcés [DePa2018]. On peut alors se demander comment est évaluée cette mise en place de moyens, comment les entreprises peuvent-elles montrer leur bonne foi ?

d. Méthodes d'évaluation de la sécurité des données vis-à-vis du RGPD

En regard de son site internet, la CNIL ne partage aucune information quantifiable liée au risque de partage de données, aucun barème permettant de mesurer si des données sont protégées ou non. Par exemple, elle évoque une « gestion des risques » en fonction de l'activité et des « mesures de sécurité, informatique mais aussi physique » adaptées à la sensibilité des données et du risque de divulgation.

Exemple concret, le logiciel PIA est un logiciel mis à disposition par la CNIL visant à compléter l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) prévue par le RGPD. En annexe

[Divers4] se trouve une capture d'écran de ce logiciel, et plus particulièrement de la zone de définition des risques. On y retrouve un simple barème et aucune normalisation de celui-ci.

C'est donc cette « approche par le risque » qui incombe donc au responsable de traitement de trouver des indicateurs suffisant pour:

- Le respect des droits des personnes liées aux données (issu de la loi « informatique et liberté »)

- Réaliser dans certain cas des études d'impact (« privacy impact assesment ») : un prérequis avant la mise en place de tout nouveau traitement de données.

3. Nature des données collectées et leurs enjeux

Je focaliserai mon mémoire sur la gestion des micro données. Ceci dit, avant de définir le concept d'anonymisation, il serait préférable de s'attarder à définir la place des données collectées et les enjeux actuels.

a. Contexte

Les données sont une ressource indispensable de production de bien et de services, moteurs de la prise de décisions en interne. Actuellement la société moderne se voit confrontée à un mouvement ou plutôt une philosophie d'accès à l'information nommée « open data ». Ce dernier pousse à une publication de données librement accessible, utilisable par tout un chacun. Plusieurs évènements sont venus renforcer ce mouvement :

- La signature d'une « Charte du G8 pour l'ouverture des données publiques » en 2013 a imposé aux collectivité la publication numérique de données publiques.
- En 2016 le Conseil Compétitivité de l'Union européenne a annoncé que tous résultats issus de recherches scientifiques financées au moins en partie par l'UE seraient publiés librement et accessible par tout un chacun dès 2020.

Ce pas en avant de l'union européenne légifère ainsi une tendance observable depuis 2010, avec une augmentation croissante des publications gouvernementales de data partagées librement par le sur le « Web of science », un service d'information universitaire. Se référer à l'annexe [Graph1].

Dans un contexte économique et professionnel, l'anonymisation de données apparait comme cruciale pour :

- Maintenir une relation de confiance avec les clients (et donc continuer d'avoir leur consentement pour exploiter leur données)

- Dégager de la valeur liée à cette ressource. Car en effet, d'après la Commission Européenne les données personnelles pourraient croitre en valeur de 1 trillion d'euros par an en 2020 (concernant les données des citoyens européens).

b. Exemple concret

Les données sont au cœur de la promesse mutualiste, d'un côté on retrouve la personnalisation des services, d'un autre le respect de la vie privée. Selon Stéphane BRETON², l'utilisation des données sera au cœur de la relation client-assureur de demain, le groupe VYV a ainsi lancé un chantier d'identification et de recensement des sources de données durant l'été 2018.

Lorsque l'on parle de données, la première question est liée à leur recensement. Ce dernier constitue une préoccupation croissante des entreprises, peu importe leur domaine d'activité. Dans le milieu mutualiste à titre d'exemple, ces données font office de levier à la fois stratégique qu'opérationnels. Stratégique d'une part pour :

- La mise en place de nouveaux services
- La personnalisation des services
- Une anticipation de nouveaux besoins
- Une optimisation des couts (de création, vente, promotion)

Et Opérationnels d'autre part pour :

- Une compréhension et actions à entreprendre pour valoriser au mieux ce patrimoine
- Une priorisation des efforts en matière de qualité de donnée
- Un maintien de la cohérence des données dans le temps
- Une priorisation des croisements de données qu'il convient de renforcer
- Une priorisation des données à acquérir

Au sein de ce groupe de mutualistes VYV, Stéphane BRETON a pu me m'informer sur la nature des données collectées en interne. Ce ne sont pas des données confidentielles, mais elles n'ont pas pour habitude d'être partagées à l'extérieur du groupe. Ainsi, au sein de leurs livrets de données, ils se focalisent sur les données de type référentiels, de type Front Office (gestion de la relation, vente marketing) et sur les données de type Back Office (le cœur du métier) :

² Responsable de Projets Patrimoine et Acquisition de Données au sein du groupe assureur mutualiste VYV

entrée en assurance, vie du contrat, cotisation, gestion des sinistres et des prestations. Le [Divers1] en Annexe répertorie les données macroscopiques du groupe VYV. L'analyse de ce graphique en cercle permet d'en savoir plus sur la nature et la hiérarchie des données utilisées et diffusée en interne. Pour se faire, une clé de lecture est nécessaire au préalable.

Tout d'abord, la taille des bulles reflète la présence d'une même typologie de données dans une ou plusieurs applications des entités. Par exemple : les données personnelles (Personne physique – adhérent) sont nécessairement présentes dans toutes les entités mais souvent à plusieurs reprises dans une même entité sa taille est alors importante. Ainsi, La taille des bulles n'indique pas la volumétrie des données, indicateur qu'il pourrait être intéressant de collecter par ailleurs. La présence d'une famille de donnée dans une entité est indiquée au niveau de la légende, mais il faut tout de même se rappeler que ce graphique est une ébauche : le recensement des données n'est pas encore achevé à ce stade. Et lorsqu'il y a une superposition de données, cela est le signe d'une « connexion » théorique entre ces dernières. On peut ainsi constater l'étendue des données recueillies par les entreprises du groupe VYV ayant plus ou moins un lien avec le client ou l'entreprise et les méthodes de tarification de contrat. Quelles données sont susceptibles d'être anonymisées ?

Il serait alors intéressant de s'intéresser à la classification de ses données. En effet, lorsque l'on se questionne sur la divulgation de données privées ou personnelles, il faut tout d'abord distinguer ces deux termes. Une donnée à caractère personnel signifie qu'il s'agit d'une information relative à une personne physique identifiée [Rh2015]. On distingue alors deux catégories de données personnelles : les directes (patronyme, photographie, date de naissance) des indirectes. Ces dernières permettent si elles sont analysées de caractériser une personne : numéro de sécu, numéro de passeport... Au niveau de la législation française, on notera une spécification des données « sensibles », privés et personnelles, qui peuvent rassembler des données liées au domaine médical (maladie, traitement, hospitalisation...), vie sexuelle, religion, opinions politiques etc.

Faisons maintenant le lien avec les données collectées par les assurances du groupe VYV. Les différents types de données sur les ventes et CRM (Customer Relationship Management), Cotisations et Liquidation et Référentiel sont détaillés dans l'annexe au niveau du [Divers2] on y retrouve le même type de bulles issu du [Divers1]. Ainsi, si l'on se focalise les données que l'on pourrait considérer comme personnelles directes : Nom, Prénom, Sexe, Civilité, Date de décès, Date et pays de naissance, Profession, Lieux d'exercice, Employeur, Type de situation

maritale et date, Adresse postale, Adresse mail (si elle contient un patronyme). Celles indirectes : Identifiant Personne, Id gestionnaire, Rôle Personne, Tiers aidant, Coordonnées GPS. Au niveau des données sensibles, on retrouvera les données liées à la maternité (Nature du dossier, Date de création et de clôture, date présumée de grossesse, date d'accouchement, date de fin de congé, nombre d'enfants ; celles liées aux affections longues durées (nature de l'affection, date de création, date de clôture ainsi que d'autres informations liées aux éventuelles complication, traitements et opérations) ; données liées au médecin traitant (numéro professionnel, date de début et de fin) et les données liées aux remboursements / sinistres (date, montant ...).

4. L'anonymisation de données

a. Contexte et enjeux de l'anonymisation de données

Les données sont une ressource indispensable de production de biens et de services, moteurs de la prise de décisions en interne. Cependant, la société moderne se voit confrontée à un mouvement ou plutôt une philosophie d'accès à l'information nommée « open data ». Cette dernière pousse à une publication de données librement accessibles, utilisables par tout un chacun. Ainsi plusieurs évènements sont venus renforcer ce mouvement :

- La signature d'une « Charte du G8 pour l'ouverture des données publiques » en 2013 a imposé aux collectivités la publication numérique de données publiques.
- La mise en place d'une publication libre de tous les articles et revues scientifiques dès 2020.

On se questionne donc légitimement sur la divulgation de données privées ou personnelles. Ainsi, dans un contexte économique et professionnel, l'anonymisation des données apparait comme cruciale pour :

- Maintenir une relation de confiance avec les clients (et donc continuer d'avoir leur consentement pour exploiter leurs données)
- Dégager de la valeur liée à cette ressource. Car en effet, d'après la Commission Européenne, les données personnelles pourraient croitre en valeur de 1 trillion d'euros par an en 2020 (concernant les données des citoyens européens).

D'après la norme ISO/TS 25237 de 2008 : l'anonymisation est « un processus qui supprime l'association entre l'ensemble de données identifiant et le sujet des données ». Ce qui suppose qu'à la suite de l'utilisation d'un processus d'anonymisation, les données sont sous une forme qui empêche quiconque d'identifier les caractéristiques d'un individu de la table de données de manière directe ou par croisement de tables.

D'où le dilemme pour les entreprises : si anonymiser c'est empêcher de déduire des informations personnelles en croisant des jeux de données, alors c'est ce croisement de données qui permet aux entreprises de créer de la valeur. Le but est alors de préserver une certaine qualité des données. Donc apparition de deux challenges :

- Réduire le risque de divulgation de données confidentielles et sensibles
- Réduire la perte d'information utile : donc en fonction des utilisations, une collaboration avec les professionnels du secteur d'activité est nécessaire dans le choix du processus d'anonymisation.

b. Attaques sur la vie privée

Une attaque sur la vie privée est portée par un attaquant sur une table de donnée accessible par ce dernier. Cet attaquant cherche à récupérer des informations sur un individu appelé personne cible, il peut aussi bien s'agir d'un groupe de personnes cibles. Le risque de réidentification, c'est-à-dire le risque de retrouver des caractéristiques d'attributs personnels regroupe :

- Le risque d'individualisation, c'est-à-dire arriver à isoler un individu
- Le risque de corrélation, soit arriver à relier des data base concernant un même individu
- Le risque d'inférence : arriver à déduire des infos sur un individu en partant d'informations sur une population

Nous verrons par la suite des méthodes calculatoires du risque de ré-identification. Dans la partie qui suit la majorité des informations proviennent de la thèse de Feten BEN FREDJ [BeFre2017] ainsi que du document de travail de Maxime BERGEAT sur la gestion de la confidentialité sur les données individuelles [Be2016].

La taxonomie des modèles d'attaque de la vie privée (AVP) en annexe [Divers3] permet d'avoir une vue d'ensemble sur tous les différents types d'attaques sur les bases de données. On distingue ainsi deux grands types d'AVP: celles par liens et celles par inférence

probabilistes. Afin de bien comprendre les différences entre ces attaques et comment elles sont orchestrées par les attaquants, j'ai construit un tableau de comparaison pour chaque type.

Synthèse des différentes Attaques possibles sur la vie privée :

Attaque par liens : l'attaquant connait des QI de sa victime						
	AVP par lien d'attribut :					
AVP par lien de tables	AVP par lien	L'attaquant connait le	QI de sa cible, et peut cr	oiser simplement deux		
Avr par hen de tables	d'enregistrement	tables (la sienne et une	publiée) pour connaitre	des attributs sensibles de		
		sa victime.				
A priori l'attaquant	L'attaquant en	Par homogénéité	Fondée sur les	Par similarité		
ignore la présence de sa	plus de connaitre	Si tous les individus	connaissances de	sémantique		
victime dans la table A	les QI de sa	d'un groupe d'une	base	Ici comme avec		
anonymisée. Cependant,	victime, sait que	table A ont la <u>même</u>	L'attaquant connait	l'homogénéité l'attaquant		
il sait que cette dernière	cette dernière fait	caractéristique	en plus des QI de sa	suppose que sa victime a		
appartient à un groupe de	partie de la table.	(exemple : toutes les	victime une	les caractéristiques des		
k' individus d'une table		femmes de 52 ans du	information de base	individus du groupe qu'il		
B. Il suppose que la		20ème arrondissement	du style « 80% des	a identifié dans une table		
victime appartient à un		ont un ulcère	personnes en activité	avec ses QI. Mais tous		
groupe similaire en		gastrique ->	ayant ces QI sont	n'ont pas la même		
caractéristiques dans la		déduction directe de	tendues » ; il arrive à	caractéristique, donc on		
table A qui contient k		la victime qui se	connaitre le groupe	fait des regroupements.		
individus. Ainsi la		trouve appartenir à	de sa cible avec les	Exemple : s'ils ont tous		
victime à une probabilité		ce groupe du fait de	QI puis à séparer les	des maladies du cœur,		
k/k' d'être dans A avec		ses QI.	données sensibles	alors la victime a		
les caractéristiques du			grâce à son	certainement un		
groupe.			information de base.	problème cardiaque.		

Attaque par inférence probabiliste

L'attaquant ne croise pas de tables. Il base son analyse sur des probabilités générales avant de comparer ces dernières aux différentes distributions au sein de la table publiée. Exemple de l'attaque par dissymétrie (usuelle) : l'attaquant se focalise sur un groupe d'individus (par QI type, âge, profession) dont il connait la fréquence des cancers de l'estomac sur la population générale. Dans une table publiée il remarque que ce même groupe à plus de cancers de l'estomac : il en conclut que les individus faisant partie de ce groupe (de cette table) ont plus de risque d'avoir un cancer de l'estomac.

c. Les méthodes de protection de la vie privée (MPVP)

Il n'existe pas une technique éprouvée par le temps qui prend une table et la transforme en table anonymisée, cela serait idyllique et bien trop facile. Il en existe plusieurs, qui varient par leurs degrés de fiabilité (liée au risque de ré-identification), par le cadre dans lequel on souhaite les appliquer (pour la publication, la recherche, la tarification etc.) ou par le type de data (micro, macro, continu, images, texte, catégorielles etc.).

Qu'on se le dise une bonne fois pour toutes : il n'est pas possible d'arriver à un risque nul de ré-identification. Ceci est notamment dû au développement constant de l'IT (technologie de l'information).

Dans un objectif de synthèse et de croisement de différentes sources, afin d'expliquer au mieux les différentes méthodes que l'on peut utiliser pour anonymiser un tableau, j'ai créé un tableau exposant ces dernières.

Exemple de modèles permettant de contrer des attaques de données :

Nom	Principe	Avantages	Inconvénients
Le modèle de k- anonymat	Dans une table dite k- anonyme, il y a au minimum k valeurs de quasi-identifiants dans chaque n-uplet. Exemple de table 2-Anonyme (au moins 2 enregistrements par uplet faits à partir des attributs clés, ici Age-Education). Age Education Maladie [19,23] Secondaire Cancer [27,30] Secondaire Grippe [27,30] Secondaire Grippe [19,23] Supérieur Cancer [19,2	Le degré de protection est lié à k. Cette méthode réduit le risque global en faisant baisser les fréquences d'apparition fe associées des QI (se référer a la partie sur le calcul du risque de réidentification) Contre uniquement les « liaison d'enregistrements » car il se focalise seulement sur les QI.	Le k-anonymat optimal est très couteux à trouver [BeFre2017]. Aucunement résistant aux attaques : « liaison d'attribut », et surtout sur : « attaques par homogénéité » et « attaques fondées sur la connaissance de base »
Le modèle de l- diversité	On se focalise sur les attributs sensibles de la table : ils doivent être « bien »	Contre les attaques par liaison d'attributs.	Pour les adversaires plus expérimentés, la l-

	représentés dans chaque classe		diversité ne contre
	d'équivalence.	Et dans l'ensemble ces	pas les attaques
	Model simple de l-diversité où	techniques contrent les	par similarité et les
	l'on cherche à obtenir des	attaques par :	attaques par
	classes d'équivalence l-	o homogénéité	inférences
	diverses.	o connaissances	probabilistes («
		de base	probabilistic
	Pour chaque Attribut Sensible,		inference attacks »)
	on fait en sorte qu'il soit	La diversité des	dont celles par
« l-diversité	représenté l fois dans chaque	attributs sensibles réduit	dissymétrie
distincte »	groupe d'individus partageant	la menace sur la vie	
distillete //	le même QI.	privée liée à ces	
	Table ayant la « 3-diversité	attaques.	
	distincte » (et le 4-anonymat)		
	AgeEducationMaladie[19,23]SecondaireMaladie cardiaque[19,23]SecondaireCancer[19,23]SecondaireGrippe[19,23]SupérieurCancer[27,30]SupérieurCancer[27,30]SupérieurCancer[27,30]SupérieurMaladie cardiaque[27,30]SupérieurGrippe		
	Technique qui traduit la notion		
	de « bonne représentation »		
	des attributs sensibles par une		
	entropie de distribution de ces		
	dernières dans chaque classe		
« 1-diversité	d'équivalence $\geq \log(1)$.		
fondée sur	L'entropie est calculée avec la		
l'entropie »	formule suivante :		
	Entropie (C) = $-\sum P(qid,s)log(P(qid,s))$ $s \in S$		
	Avec C la classe		
	d'équivalence, P () la		
	proportion des individus de la		
	table ayant la valeur s dans la		
	classe d'équivalence.		

	On part du principe que l'on		
	ne peut pas empêcher		
	quelqu'un d'avoir accès à des		
	informations sensibles		
	globales sur la population.		
	Le principe du modèle est de		
	faire en sorte que la		
	distribution de l'attribut		
T 111 - 1 - 4	sensible au sein de n'importe		
Le modèle de t-	quelle classe d'équivalence		
proximité (« t-	soit proche de la distribution		
closeness »)	globale de l'attribut,		
	≡ la distance entre ces deux		
	distributions doit être ≤ seuil t		
	On privilégie la distance EMD		
	(Earth Mover's Distance) dans		
	la littérature. Calcul détaillé		
	dans (Rubner, Tomasi, et		
	Guibas 2000).		
	Afin d'empêcher que l'on	Contré par « lien de	Difficile à mettre
	puisse supposer la présence	tables »	en œuvre car il
	d'un enregistrement dans une		suppose que
	table en faisant un croisement		l'éditeur connaisse
Le modèle de δ-	de données, le modèle de δ-		à priori la table de
Présence	présence impose que la		rapprochement que
1 Teseriee	probabilité de présence d'un		l'attaquant est
	enregistrement soit dans un		susceptible
	intervalle $\delta = (\delta \min, \delta \max)$		d'utiliser
	prédéfini.		=> problème
			majeur

Nous venons de voir les différents modèles de protection de la vie privée (MPVP) permettant de contrer des attaques sur la vie privée. Ces dernières contrent chacune un ou plusieurs types d'attaque. Nous pouvons conclure en vue de ce tableau et du [Tab1] en annexe qu'il n'existe pas de MPVP permettant de contrer tous les types d'AVP.

d. Les techniques d'anonymisation des micro-données

Concentrons-nous maintenant sur les différentes techniques d'anonymisation des micro-données qui utilisent ces MPVP. Le tableau suivant donne un bon panorama des méthodes actuelles :

<u>Techniques d'Anonymisation des micro-données</u>:

Nom	Principe	Type de données
La généralisation (Samarati 2001)	Elle vise à compléter le k-anonymat. Elle est non perturbatrice mais diminue la précision des données. Elle permet de confondre (c'est-à-dire tenter d'uniformiser) avec k-1 individus la table publiée. Elle transforme des QI de sorte qu'il y ait au moins k individus avec la même valeur de QI. La méthode se base sur une hiérarchie de généralisation prédéfinie : chaque QI fait l'objet d'une hiérarchie sur au moins 2 niveaux. Le lien entre 2 niveaux évoque une hypothèse de remplacement, de généralisation. Exemple :	Continu, catégoriel

	On peut alors remplacer les villes par les départements									
	dans une table.									
	Il existe au moins 9 techniques de généralisation.									
	On ret	ire	toutes	les mic	cro-donn	nées	de	la table	originale	
La suppression	qui soi	nt so	ource (d'un ris	que de re	éide	ntifi	cation.		
	Suppre	essi	on glo	bale : sı	apprime	tup]	e			Continu, catégoriel
(Lawrence H.	Suppre	essi	on lo	ocale:	quelque	es	don	nées o	du tuple	
1980)	(rempl	lacé	es par	« nul »	par ex)					
	Techn	ique	SDC	1:						
	Renfo	rce	le k-a	nonyma	ıt (rasseı	mbl	e les	enregi	strements	
	dans o	des	group	es d'au	moins	k-iı	ndiv	idus : 16	es micro-	
	agréga	ıts)	et ga	arantie	la conf	ider	ntial	ité des	données	
	sensib	les e	en rem	ıplaçant	la valeu	ır de	cer	tains att	ributs par	
	une m	esuı	e cent	trale (m	oyenne (ou n	nédi	ane usu	ellement)	
	dans c	haq	ue mio	cro-agré	gat form	né).				
La micro-	Exemp	ole	de m	icro-agr	égation	à 1	'attı	ribut ch	olestérol,	
agrégation	étapes	:								
	0	Di	vision	en gr	oupes 1	ıom	ogèi	nes //	âge pour	
(Defays et		sat	isfaire	e le 3-an	onymat					Continu
Nanopoulos	0	Te	mpéra	iture re	emplacée	e p	ar	la moy	enne du	
1992)		gro	oupe.							
,										
	Num tuple	Sexe	Ville	Profession	Statut marital	Age	JH	Choles- térol	Tempé- rature	
	11	M	Paris	étudiant	célibataire	19	5	190	38	
	4 3	M F	Nice Paris	étudiant étudiant	célibataire célibataire	19 21	7 2	170 190	38 38	
	6	F	Cannes	étudiant	mariée	28	3	185	38,06	
	5	F M	Paris Paris	ingénieur statisticien	mariée marié	33 36	3 40	150 200	38,06 38,06	
	7 9	F M	Pontoise Cannes	statisticien statisticien	divorcée marié	46 58	60 10	200 260	37,2 37,2	
	2	F	Pontoise	ingénieur	veuve	65	1	290	37,2	
	10 F Nice professeur veuve 63 7 290 37,2 8 M Pontoise statisticien divorcé 81 5 300 37,2									
	3								- · y	
La technique de	Perme	t de	créer	des tab	les 1-dive	erse	S.			Continu, catégoriel

³ A noter qu'il existe beaucoup de techniques d'anonymisation : SDC (Statistical Disclosure Control), SDL (Statistical Disclosure Limitation), PPDM (Privacy Preserving Data Mining), PPDP (Privacy Preserving Data Publishing).

« bucketisation	Cette technique consiste à permuter de façon aléatoire les					
»	attributs sensibles a	cet en				
	anglais).					
(Martin et al.						
2007)	Cela permet, con	ıtrairem	ient à la gén	éralisation	ı. de	
,	maintenir les valeu		_			
	la table anonyme.	0118		41		
	ia table allonyme.					
	Mais elle supprime	les co	rrélations entre	les attribu	ıts du	
	QI et les attributs s					
				fréquence	11110.	
	Comme	groupe 1	Maladie maladie cardiaque	1		
	bucketisation:	1	cancer grippe	1 1	_	
	créer table 1-	2	grippe	1		
	diverse, contre	2	cancer	2		
	désavantage de la g	générali	sation.			
	Elle casse le lien e	ntre le	QI et les attribu	ıts sensibl	es en	
La technique	créant deux tables	séparée	s à partir d'une	table orig	inale.	
« Anatomy »	Ces tables sont reli	ées ent	re elles en créan	ıt un ident	ifiant	
	propre à chaque tu	ole.				Continu, catégoriel
(Xiao et Tao						
2006)	Exemple :					
	Table des attributs	QI / Ta	ble des attributs	s sensibles	3	
	Age Niveau groupe					
	19 Bac+2 1 19 Bac+3 1					
	27 Bac+3 1 30 Bac+3 2					
	23 Bac 2					
		liszanait	5 go for 1-	0334	dowy	
La technique de		liversite	é, se fonde	e sur	deux	
« Slicing »	partitionnements :	1	4.11 4 717 3.1	/1	, ,	Continu, catégoriel
			attributs (lié à le		,	
	o Un horizon	tal cond	cerne les tuples	de la table		

(T. Li et al.				
2012)	Puis à l'intérieur de chaque partition on permute			
	aléatoirement des valeurs d'attributs pour casser le lien			
	dans une partition verticale. Idem avec le partitionnement			
	horizontal.			
	Exemple de table issue du Slicing: Age (Niveau d'études, Maladie) 19 (Bac+2, maladie cardiaque) 19 (Bac+3, grippe) 27 (Bac+3, cancer) 23 (Bac, cancer) 23 (Bac, grippe) 30 (Bac + 3, cancer)			
La permutation	Technique SDC			
ou technique de	A (: 1			
"Swapping"	Assez évidente : permutations de valeurs d'un même attribut au sein d'un sous-ensemble de tuples.	Continu, catégoriel		
	attribut au sem d'un sous-ensemble de tuples.	Continu, categoriei		
(Dalenius et	Dalenius et Il existe au moins quatre variantes : Random Swap, Rank			
Reiss 1982)	Swap, C&C Swap et Target Swap.			
Le recodage	Il s'agit de partitionner un attribut numérique en plusieurs			
global	intervalles de la même taille.			
	Chaque valeur de la variable se voit remplacée par un interval.	Continu		
(Domingo-Ferrer				
et Torra 2001- 2002)				
,	Top Coding:			
Les techniques	Reproduire dans la table anonyme toutes les données			
de « Top Coding	originales d'un attribut, hormis celles qui dépassent une			
» et de « Bottom	valeur-seuil prédéfinie, remplacée par une valeur.			
Coding »		Continu, catégoriel		
(Domingo-	Bottom Coding:			
Ferrer et Torra	Reproduire dans la table anonyme toutes les données			
Perrer et Torra 2001)	originales d'un attribut, hormis celles qui sont inférieures			
2001)	à une valeur-seuil prédéfinie, remplacée par une valeur.			

On considère 1 seul attribut, et on multiplie chaque valeur par une valeur aléatoire (on en connait sa distribution et sa moyenne). Deux types de bruits : O Multiplicatif: on multiplie chaque valeur par ε aléatoire. Additif: on ajoute ε à chaque valeur Additif non corrélé (préserve les moyennes, Le bruit les covariances et perturbe les corrélations et aléatoire variances) Continu Additif corrélé (préserve les moyennes et les (« Random corrélations.) Noise ») (Brand 2002) Exemple d'additif non corrélé: Pour calculer ε , il Valeur Valeur Valeur originale aléatoire modifiée 3 2 5 faut que la moyenne 2 5 des ε soit nulle et que 3 10 40 -10 30 variance soit sa 11 proportionnelle 60 -11 49 4 5 9 10 -3 celle des données -2

Le [Tab2] en annexe met en valeur les techniques perturbatrices et celles qui ne le sont pas. Il apparait intéressant de n'utiliser que celles qui ne font pas perdre de l'information comme la généralisation, le bottom coding ou le top coding. Cependant, en mesurant la perte d'information liée aux autres méthodes on peut tout à fait les incorporer dans un algorithme d'anonymisation de données.

8

initiales.

e. L'application de ces techniques de dé-identification

Le problème majeur de ces différentes techniques d'anonymisation est qu'elles ne sont accessibles qu'à une infime portion de la population. En effet, ces techniques sont décrites dans des documents scientifiques (thèses, articles académiques) et sont succinctement représentées

par des exemples. Il se pose alors une barrière technique entre les scientifiques spécialisés en programmation et les professionnels désirant respecter les règlementations en termes de protection de la donnée.

En termes d'outils mis à disposition qui implémentent ces techniques, on pourrait citer le logiciel mu-argus utilisé par les instituts de statistique publique en Europe.

D'après Feten Ben Fredj, de façon générale, ces outils ne confèrent pas à son utilisateur un guide pratique des techniques à utiliser et leur paramétrage. D'où l'importance de connaître les algorithmes utilisés, leurs impacts sur les données (dégradation, perte d'information) et la nécessité de calculer les risques de ré-identification avant et après application de ces derniers.

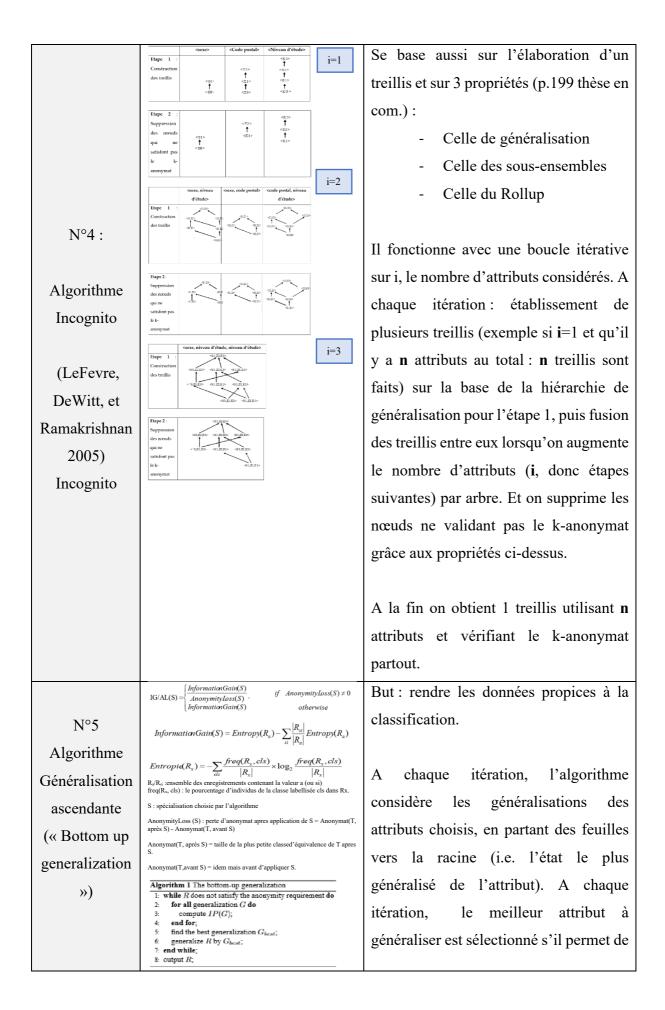
Quelques exemples d'algorithmes d'implémentation de généralisation :

Nom	Code (détail)	Infos div
		À chaque itération : - l'utilisateur choisit le QI à généraliser - affichage de la liste des individus ne
	Input: Private Table PT; quasi-identifier $QI = (A_1,, A_0)$,	respectant pas la k-identité
	disjoint subsets of Q known as identifying, Move, and Most where QI = identifying ∪ Move ∪ Most, k constraint; domain generalization. Interactions DGH _n , where et al.,,n. Output: MI containing a generalization of PT[QI] Assumes: PT ≥ k	choix de poursuivre ou nonsuppression de ces individus.
	Method: 1. freq a frequency list containing distinct sequences of values of PT[QI], along with the number of occurrences of each sequence. 2. Generalize each A _i eQI in freq until its assigned values satisfy k 3. Text 2 and 3 - combinations of Abentifying, Above and Mora and let outliers	
N°1:	store those cell combinations not having & occurrences. Data holder decides whether to generalize an 4;el Obased on outlierz and if so, identifies the 4, to generalize. In 4;el Obased on outlierz and if so, identifies the 4, to generalize. Repeat steps 3 and 4 until the data holder no longer elects to generalize. A untonatically suppress a value having a combination in outlier, where	Ce code est incorporé dans le package
Algorithme de	 Automatically suppress a value having a combination in outliers, where precedence is given to the value occurring in the most number of combinations of outliers. 	SDC Micro sur R (en plus d'autres
μ-argus		méthodes d'anonymisation de micro-
		données)
		μ-Argus et sdcMicro, logiciels de
		gestion de la confidentialité pour les
		données individuelles, utilisés par les
		instituts de statistique publique en
		Europe.
N°2 :		Automatisation de la suppression des
Algorithme de		tuples de μ-argus. L'algorithme
Datafly		s'arrêtera dès qu'il y aura un nombre de
Datally		tuples à supprimer est au dessus ou en

dessous d'un seuil de tolérance entré par l'utilisateur. C'est l'algorithme qui choisit le QI considéré (dans l'ordre de celui qui contient le plus de valeurs distinctes vers celui qui en contient le moins, autrement dit, l'algorithme affecte un score de tolérance à la distorsion et commence par les QI qui sont le plus tolérants donc avec le plus de valeurs distinctes). Ici, le choix des attributs QI à généraliser ne se base plus sur un score de tolérance à la distorsion, mais: - Dans un premier temps est créé un Niveau h <\$1.Z2> Treillis de généralisation, arbre <\$0.72> <\$1.Z13 contenant chaque nœud une <S1,Z0> <S0,Z1> combinaison synthétisant l'état <\$0,Z0> Niveau 0 d'avancement de la généralisation. Ainsi $N^{\circ}3$: si on considère 2 QI, le premier avec 2 niveaux, l'autre avec 3 alors il y aura Algorithme de 2*3=6 nœuds. Samarati Treillis de généralisation sur 2 paramètres Ensuite à chaque itération l'algorithme, on se place à la mi-hauteur de l'arbre Treillis non exploré (donc au début de l'arbre), puis on applique la généralisation de chaque nœud 1 à 1 à la Table privée. Les nœuds permettant de satisfaire le k-anonymat (avec ou non suppression globale) sont mémorisés.

L'algorithme passe ensuite à la partie inférieure de l'arbre, fait une généralisation sur tous les nœuds de la mi-hauteur de la partie inférieure. Si aucun n'est satisfaisant, il passe à la partie supérieure de cette partie inférieure de l'arbre restant et ainsi de suite.

A la fin il en ressort la dernière liste de nœuds enregistrés : ce sont les types de généralisation qui permettent de respecter le k-anonymat choisi.



(Wang, Yu, et	se rapprocher du k-anonymat et a le
Chakraborty	plus grand IL/AG (formule à côté) : c'est
2004)	le « <u>score de spécialisation</u> ».
	L'algorithme s'achève lorsque le k-
	anonymat est atteint.
N°6	But : rendre les données propices à la
	classification.
La	A la différence de la généralisation
spécialisation	ascendante, TDS part de la racine vers les
descendante:	feuilles des hiérarchies de généralisation.
« Top Down	
Specialization »	Le choix de la généralisation repose sur le
ou TDS	même score de spécialisation calculé selon
	la même formule.
(B. C. Fung,	
Wang, et Yu	
2005)	

1. Évaluer le risque de dé-anonymisation

Dans cette partie je tâcherais d'expliquer au mieux comment il est possible que quantifier le risque de divulgation porté par un individu ou le risque global porté sur tout un jeu de données. Cette partie n'aurait pas pu être réalisée sans le croisement et la mise en perspective de plusieurs documents scientifiques dont principalement le document de travail de 2016 élaboré par Maxime BERGEAT et celui élaboré par Thijs BENSCHOP, Cathrine MACHINGAUTA et Matthew WELCH en 2018. Il faudra ainsi se référer à ces travaux en annexe en ce qui concerne les démonstrations, seule la finalité de leur raisonnement sera prise en compte ici.

a. Lorsque les attributs considérés sont catégoriels

Dans cette partie on suppose les QI (quasi identifiants) comme catégoriels, la partie suivante traitera le cas particulier des variables continues. Afin que l'état de l'art de ces différents calculs ne soit pas trop fastidieux à lire, j'ai réalisé une synthèse des différentes méthodes en tableau , il en existe deux types, a priori ou a posteriori.

i. Le risque d'appariement, à postériori

Étude de l'appariement des individus (à postériori)

On considère que l'on connait deux tables, l'initiale A et celle anonymisée B. On peut alors mesurer la distance séparant chaque individu de B à ceux de A, et, pour tout $b \in B$ estimer le a le plus proche. Pour des exemples de ré-identificateurs on pourrait citer :

- Winkler, 2004 "Re-Identification methods for masked microdata" dans *International Conference on Privacy in Statistical Databases*, Springer, p.216-230.
- Skinner, 2008, « Assessing disclosure risk for record linkage » dans *International Conference on Privacy in Statistical Databases*, Springer, p.166-176. Il détaillait des appariements probabilistes (puisque qu'il s'agit d'une technique utilisable pour des variables continues, je la détaillerai dans la partie suivante).

Il existe une technique de calcul du risque de ré-identification par appariement dans le package R sdcMicro.

Ps : il est nécessaire de standardiser les valeurs pour éviter des différences d'échelle dans le calcul des distances.

ii. Le risque par estimation des Fc, risque calculé à priori

Le risque d'une clé d'identification est directement lié au concept de rareté. Une clé d'identification est combinaison de QI. Chaque individu possède une clé d'identification unique. Une clé est dite risquée si peu d'individus de la table partagent cette même clé. C'est là que le concept de k-anonymat intervient : il garantit que au moins k individus de la tables partagent la même clé. On en vient à estimer la fréquence d'apparition de cette clé dans la population F_c à partir de celle que l'on a dans la table c'est-à-dire les f_c pour calculer le risque de ré-identification.

On note:

- C le nombre de clés d'identification distinctes dans la table considérée
- c une clé d'identification $c \in [|1,C|]$.
- (F₁, ..., F_C) et (f₁, ..., f_C) les fréquences d'apparition de chacune des clés d'identification dans la population U (inconnues) et l'échantillon s (observées), respectivement.

$$r_c = \mathbb{E}\left(\frac{1}{F_c}|f_c\right)$$

	(Benedetti et Franconi, 1998)	Méthode qui prend en compte les poids de
Risque	$\hat{r}_c = \frac{\hat{p}_c^{f_c}}{f_c} {}_2F_1(f_c, f_c; f_c + 1; 1 - \hat{p}_c)$	sondage (il peut être interprété comme le nombre d'unité distinctes présente dans la
individuel	Avec:	population du sondage que chaque unité
en utilisant	f_c	échantillonnée représente).
les poids de	$\hat{p}_c = rac{J_c}{\sum_{i=1,i}^n possède la clé c} \frac{w_i}{w_i}.$	D'après Maxime BERGEAT, dans le cas
sondage	$\Gamma(a) \xrightarrow{+\infty} \Gamma(a+n)\Gamma(b+n) c^n$	d'un fichier exhaustif ou d'un plan de
	$F_1(a,b;c;z) = \frac{\Gamma(c)}{\Gamma(a)\Gamma(b)} \sum_{n=0}^{+\infty} \frac{\Gamma(a+n)\Gamma(b+n)}{\Gamma(c+n)} \frac{z^n}{n!}$	sondage simple type aléatoire il est
	r = 0 $r = 0$	préférable d'utiliser le model suivant.
	On suppose : $F_c \sim Poisson(\lambda_c)$,	Ne prend pas en considération le poids de
	indépendamment, $F_c = 0,1,$ et	sondage des individus.
	qu'on a exécuté un tirage de	Ce modèle d'estimation est présent dans le
Modèle de	Bernoulli au sein de la population.	package sdcMicro.
Poisson	$\hat{r}_c = \frac{1}{\hat{\lambda}_c(1-\pi)} \left(1 - \exp^{-\hat{\lambda}_c(1-\pi)} \right)$	
	$\hat{\lambda}_c = \frac{\exp(x_c' \hat{\beta}^{MV})}{\pi}$	

D'autres méthodes d'estimation des risques de ré-identification sur des modèles statistiques existent mais ils ne sont pas applicables avec celles utilisées par les instituts de statistique publique en Europe selon Maxime BERGEAT.

Pour bien expliquer pourquoi on cherche les Fc pour calculer le risque je vais exposer un exemple. Admettons que dans une table A (celle anonymisée) on cherche à identifier l'individu i (on ne sait pas s'il est dans A). Dans A on suppose que i se trouve dans un groupe de k individus : $f_{ci} = 1/k$. Il se trouve que dans une autre table, la table B on sait que i se trouve dans un groupe de k' individus : $F_{ci} = 1/k$ '. Ainsi la probabilité que i se trouve dans A:

 $P(i \in A) = \frac{k}{k'} = \frac{F_{ci}}{f_{ci}}$ C'est donc le risque de déduire des informations sur i en connaissant des informations sur une autre table.

Risque calculé par ménage : il s'agit du risque, ou plutôt de la probabilité de réidentification d'un individu d'un ménage sachant que l'on en a déjà identifié un. Si l'on note un ménage g avec $|\mathbf{g}|$ individus notés $(\mathbf{i_1}, ..., \mathbf{i_{|\mathbf{g}|}})$, le risque lié à ce ménage est : $r_g^M = \mathbb{P}(i_1 \cup i_2 \cup ... \cup i_{|g|})$

Grâce au package sdcMicro une manière de calculer ce risque est de rassembler les ménages grâce à un attribut commun (une adresse, un numéro de contrat par exemple) avec la fonction

selectHouseholdData() puis de calculer le risque par individus de cette sélection avec la fonction indivRisk().

Risque global (pour tout une table d'individus): utilise une règle de fréquence minimale avec un seuil minimal par clé identifiante noté s, on peut utiliser une mesure globale du risque R en calculant la proportion d'individus à risque. Cette méthode est implémentée dans le package sdcMicro en utilisant : sdcInitial@risk\$global\$risk (si le sdc créé se nomme sdcInitial).

Et si on arrive à calculer le risque associé à chaque clé d'identification r_c, on peut alors calculer ce risque global comme suit : $\hat{R} = \sum_{c} \hat{r}_{c}$

ce risque global comme suit : $\hat{R} = \sum_{c=1} \hat{r}_c$ On peut pondérer les $\mathbf{r_c}$ par la trequence $\mathbf{I_c}$ des individus ayant la clef \mathbf{c} : $R = \frac{1}{n} \sum_{c=1}^C f_c \times \mathbf{1}_{f_c < s}$ Il existe plusieurs variantes possibles.

On peut appliquer les techniques pour les variables continues, il suffira juste de faire des modifications préalables, comme une généralisation, ou remplacer des valeurs par des intervalles.

iii. SUDA une technique de détection des clés à risque

L'algorithme SUDA (Special Uniques Detection Algorithm) permet de classer les clés d'identification en fonction de leur degré de spécialité, on obtient ainsi une hiérarchisation des risques plus fine qu'avec la règle de fréquence minimale. L'algorithme SUDA est implémenté dans le package R sdcMicro. La majeure partie des informations de cette sous-partie sont issues de [SDC Practice2018].

Les méthodes type k-anonymat et l-diversité s'attardent à trouver ce qu'on appelle des variables clés, ou plutôt des combinaisons de QI pour lesquelles il peut exister des informations provenant d'autre sources dont le croisement permet de dégager des informations personnelles. Le problème de cette approche c'est qu'il est particulièrement difficile en pratique d'avoir une vision bien large sur toutes les données accessibles, toutes les variables, connaître leurs liens entre elles et les risques externes.

C'est alors qu'intervient une mesure particulière sur les uniques dits « spéciaux » : il s'agit du score SUDA. Cet algorithme implémenté dans le package sdcMicro de R s'attarde à détecter les éléments uniques. Cette méthode est dite heuristique, on ne peut donc évaluer ses performances que face à des données réelles.

<u>Tableau comparatif</u>:

k-anonymat	On trouve une clé (combinaison de QI), on créé des classes et on appliques				
/ l-diversité	des méthodes de protection de la vie privée (MPVP) dans le but de réduire le				
/ I-diversite	nombre d'individu par section.				
	Ici, pour chaque individu de la table l'algorithme on répertorie tous les MSU				
	(Minimal Sample Unique). Un MSU associé à une ligne d'une table (donc un				
	individu) c'est un vecteur de valeurs d'attributs. La combinaison de ces				
	valeurs pour l'individu considéré le rend unique dans toute la table. Chaque				
CLIDA	ligne possède ainsi plusieurs MSU de différentes tailles. La taille d'un MSU				
SUDA	est le nombre de variable qu'il contient.				
	Une fois les MSUs collectés, on y associe un score déterminant le risque de ré				
	identification de cet element :				
	- Plus la taille des MSUs est petite, plus le risque est grand.				
	- Plus un individu a de MSUs, plus le risque est grand.				

Exemple de calcul du score SUDA, en utilisant le [Tab3] en annexe.

L'enregistrement 5 possède 4 MSU (A, B, C, D)

A: {'Secondary complete', 'Unemployed'}

o B: {'Female', 'Unemployed'}

o C: {'Female', 'Secondary Complete'}

o D: {'Rural'}

Pour vérifier si on a bien un MSU de taille k il faut vérifier une exigence minimale. Cette exigence stipule que tout sous ensemble du MSU en question (donc taille k-1) se doit de ne pas être unique dans la table considérée. Par exemple A est un MSU car {'Secondary complete'} et {'Unemployed'} ne sont pas unique dans la table.

Détail du calcul du score SUDA pour le nème élément d'une table

$$SUDA_n = \sum_{p=1}^{P_n} \prod_{i=k_p}^{M} (Var - i)$$

P_n: nombre de MSU du n^{ème} élément de la table

p : MSU considéré

 k_p : taille du $p^{\grave{e}me}$ MSU du $n^{\grave{e}me}$ élément de la table

M: taille maximale que l'utilisateur souhaite utiliser dans le calcul du SUDA

Var : nombre total d'attributs ou de variables de la table

Plus le SUDA est élevé plus le nème élément de la table a un risque d'être unique.

Une métrique d'évaluation du risque d'intrusion sur une table : le DIS metric

Dis signifie: Data Intrusion Simulation (DIS), il s'agit d'une méthode d'évaluation du risque de divulgation de données. On peut combiner DIS et SUDA d'après Elliot et Manning (2003) [ElMa2003]: une mesure DIS entre les éléments de la table est calculée grâce au score SUDA. Ce dernier correspond à la probabilité qu'un échantillon unique trouvé par un attaquant coïncide avec celui issu d'une table externe donc entre 0 et 1. Le calcul de cette probabilité est détaillé dans le livre de Elliot et Manning.

A noter que le package sdcMicro de R permet à la fois de calculer le SUDA et le DIS-SUDA.

b. Lorsque les attributs considérés sont continus

Les méthodes précédemment vues sont applicables sur des attributs catégoriels ou le principe de rareté a un sens. Bien entendu grâce à la MPVP de généralisation toute variable continue peut-être transformée en catégorielles (cf. thèse de Feten Ben Fredj). Sur ce type de variable on parlera de rareté dans un intervalle encadrant la valeur d'un attribut continu.

Le calcul de risque de divulgation se fait pour la plupart à postériori en utilisant une mesure de distance entre une table anonymisée et celle initiale (cf. plus haut lorsque j'évoquais l'étude de l'appariement des individus).

On définira la rareté d'une valeur selon deux manières différentes :

En terme relatif avec le « record linkage » :
C'est une manière d'évaluer le risque de perturbation et non celui initial, à posteriori donc.
Deux méthodes sont alors possibles :

Rassembler les individus similaires sur une base déterministe. La technique la plus simple consiste à choisir un identifiant unique, notons le IDA. Puis, le calcul des distances entre les IDA des données brutes et ceux de celles traitées fait, si la distance limite n'est pas dépassée : il y a correspondance, sinon non.

O Coupler les individus sur une base probabiliste (probabilité que les individus de la table brute soient reliés aux bonnes personnes de la table anonymisée). La différence avec la méthode précédente est la manière d'aborder la méthode de couplage en prenant en compte un plus grand nombre d'indicateurs potentiels. Pour détailler de façon succincte cette méthode, d'après une étude probabiliste : *Erreur! Source du renvoi introuvable.*, il s'agit de calculer une pondération p our chaque identificateur en fonction de sa capacité estimée à identifier correctement une correspondance ou une non-correspondance. On supposera 0 comme un désaccord total, 1 un accord complet, et dans]0 ;1[un accord partiel. On peut créer autant de barème qu'il y a de variables prises en compte. Il suffit alors d'utiliser ces poids/notes pour calculer la probabilité que deux enregistrements donnés se rapportent à la même entité.

Cette méthode est jugée moins efficace que la précédente d'après [SDC Practice2018].

- En terme absolu avec le « intervalle measure ». Cette méthode consiste à créer, pour chaque variable considérée dans la table brute un intervalle de risque. Cet intervalle est calculé en fonction de l'écart type des valeurs de la table et d'un paramètre d'échelonnage. Puis, en observant les valeurs de la table altérée : lorsqu'une valeur est en dehors de l'intervalle elle est considérée comme sûre, sinon il sera nécessaire d'altérer un peu plus sa valeur. Cette méthode est implémentée dans le package sdcMicro sous le nom de la fonction dRisk().

Un autre risque lié aux valeurs continues est celui des valeurs aberrantes. En effet même si on ajoute un certain degré d'incertitude autour de la valeur d'une aberration, cela en reste une. La question est donc de les identifier.

• Une première méthode est d'utiliser les quantiles. Par exemple, on pourra considérer qu'un individu de la table ayant un attribut supérieur au quantile à 90% comme étant un individu à risque car appartenant aux 10% des individus ayant les valeurs les plus grandes sur cette variable.

• La seconde méthode se base sur le « intervalle measure » décris précédemment. On créé des intervalles de risques autour des valeurs de la table brute et on évalue le risque dans la table altérée. Mais là où cela devient intéressant, c'est que d'après Templ et Meindl [TeMe2008] ont élaboré une méthode de création d'intervalles fondée sur le « squared Robust Mahalanobis Distance » RMD en abrégé. Cette dernière prend en compte les valeurs aberrantes dans le sens ou elle crée des intervalles de risque plus larges pour ces dernières. Cette méthode est implémentée dans le package sdcMicro sous le nom de dRiskRMD().

Conclusion

Au sein de ce document j'ai tâché au mieux d'expliquer le contexte lié à la gestion des données sensibles. Le RGPD et son application en France ont récemment ajouté des contraintes importantes au sein de toute entreprise détenant des informations personnelles liées à leur client. Heureusement les techniques de protections de données se perfectionnent de jours en jours. Mes recherches ont permis de comprendre les principales et de découvrir comment elles pourraient être mises en pratique. Vérifier ces dernières, et étudier comment les assureurs se parent face à ce nouveau contexte constituerons la suite de mes recherches au sein du DIR4.

Table des matières

Somma	nire	2
Introdu	oction	3
I. Etc	at de l'art	3
1.	Place du Big data et son impact sur les méthodes de travail sur la donnée	3
2.	RGPD et données personnelles ce que dit la loi	5
a.	Prémisses de la loi	5
b.	L'impact du RGPD sur les entreprises : les sanctions	
c.	L'impact du RGPD sur les entreprises : changement en interne	
d.	Méthodes d'évaluation de la sécurité des données vis-à-vis du RGPD	8
3.	Nature des données collectées et leurs enjeux	9
a.	Contexte	
b.	Exemple concret	10

4.	L'anonymisation de données	12
a.	Contexte et enjeux de l'anonymisation de données	12
b.	. Attaques sur la vie privée	13
c.	Les méthodes de protection de la vie privée (MPVP)	14
d.	Les techniques d'anonymisation des micro-données	18
e.	L'application de ces techniques de dé-identification	22
1.	Évaluer le risque de dé-anonymisation	27
a.	Lorsque les attributs considérés sont catégoriels	27
	i. Le risque d'appariement, à postériori	
	ii. Le risque par estimation des Fc, risque calculé à priori	28
	iii. SUDA une technique de détection des clés à risque	
b.	Lorsque les attributs considérés sont continus	32
Conclu	ısion	34
Table d	des matières	34
Bibliog	graphie	35
I.	•	
II.	Articles Académiques et Scientifiques	36
III.		
Annex	res	37
l.		
II.		
111.	·	

Bibliographie

I. <u>Livres</u>

[Ch2018]

Chokogoue, Juvénal (2018) Maîtrisez l'utilisation des technologies Hadoop : Initiation à l'écosystème Hadoop Ed. 1, : Eyrolles.

[DePa2018]

Guillaume Desgens-Pasanau, Sophie Nerbonne (préface) (2018) La protection des données personnelles. Le RGPD et la nouvelle loi française, 3ème edition.: LexisNexis.

[ElMa2003]

Elliot, M. J., & Manning, A. M. (2003). Using DIS to Modify the Classification of Special Uniques. Invited Paper. Joint ECE/Eurostat Work Session on Statistical Data Confidentiality. Luxemboug 2-9 April 2003.

II. Articles Académiques et Scientifiques

[AcTe2016]

Académie des technologies (2016) Big Data : un changement de paradigme peut en cacher un autre, : EDP Sciences.

[APRIL2007]

Association de promotion de l'information libre (APRIL), l'Aproged et le Cigref (2007) Le livre blanc du Logiciel Libre.

[Be2016]

Maxime BERGEAT (2016) La gestion de la confidentialité pour les données individuelles, document de travail, DMCSI (PARIS 12)

[BeFre2017]

Feten Ben Fredj (2017) Méthode et outil d'anonymisation des données sensibles, Conservatoire national des arts et metiers - CNAM,: HAL.

[DataCore2018]

DataCore Software (2018) The State of Software-Defined Storage, Hyperconverged and Cloud Storage: Seventh Annual Market Survey, Livre blanc, Disponible à: https://www.datacore.com/document/state-of-sds-hci-cloud-storage-seventh-annual/ (Accédé: 20 Avril 2019).

[HiLo2011]

Martin Hilbert, Priscila López (2011) 'The world's technological capacity to store, communicate, and compute information', Science, 332(6025), pp. 60-65 [Online]. Disponible à: https://science.sciencemag.org/content/332/6025/60 (Accédé: Octobre 2018).

[IDC 2016]

Étude de l'IDC de 2016 relayée par plusieurs sites: lebigdata.fr, comarketing-news.fr, journaldunet.com etc. (Accédé: Novembre 2018)

[ReGaRy2018]

David Reinsel – John Gantz – John Rydning (2018) The Digitization of the World From Edge to Core, Livre blanc de l'IDC sponsorié par Seagate. Disponible à: https://www.seagate.com/files/www-content/our-story/trends/files/idc-seagate-dataage-whitepaper.pdf (Accédé: Novembre 2018).

[SaBeBlSt2015]

Adrian Sayers, Yoav Ben-Shlomo, Ashley W. Blom et Fiona Steele (2015) Probabilistic record linkage: International Epidemiological Association, Oxford University Press (OUP). Disponible en telechargement à: https://www.researchgate.net/publication/287791889_Probabilistic_record_linkage (Accédé: 20 Avril 2019)

[TeMe2008]

Templ, M. & Meindl, B. (2008) Robust Statistics Meets SDC: New Disclosure Risk Measures for Continuous Microdata Masking. In Privacy in Statistical Databases, PSD 2008 (eds. Domingo-Ferrer J. and Saygin Y.), vol. 5262 of Lecture Notes in Computer Science, pp. 177-189. Berlin/Heidelberg: Springer.

III. Sites internet

[CNIL2018]

CNIL (2018) Règlement européen sur la protection des données : ce qui change pour les professionnels, Disponible à: https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-sur-la-protection-des-données-ce-qui-change-pour-les-professionnels (Accédé: Mai 2019).

[DonRGPD2017]

Coheris (2017) La sanction RGPD : Les amendes liées aux violations du Règlement, Disponible à : https://donnees-rgpd.fr/les-regles/sanction-rgpd/ (Accédé: Mai 2018).

[Diri2019]

(2019) RGPD ce qui a changé pour les entreprises, Disponible à: http://www.dirigeant.fr/011-1898-RGPD-ce-qui-a-change-pour-les-entreprises.html (Accédé: 10 Avril 2019).

[HeJo2008]

Hellerstein, Joe (9 November 2008). "Parallel Programming in the Age of Big Data". Gigaom Blog. Website: http://gigaom.com/2008/11/09/mapreduce-leads-the-way-for-parallel-programming/

[Ro2016]

Ropert, R.S. (7 Avril 2016) Internet of things, Disponible à : https://en.idate.org/internet-of-things-2/ (Accédé : Octobre 2019).

[Rh2015]

David-Julien Rahmil (2015) Vie privée et données personnelles, quelles différences ? Disponible:https://digital-society-forum.orange.com/fr/les-forums/474vie_privee_et_données _personnelles_quelles_differences (Accédé: Avril 2019).

[SDC Practice2018]

Thijs Benschop, Cathrine Machingauta, Matthew Welch (2018) Measuring Risk, Disponible à: https://sdcpractice.readthedocs.io/en/latest/measure_risk.html (Accédé: Avril 2019).

Annexes

I. <u>Tableaux</u>

[Tab1]

Synthèse des modèles de protection de la vie privée (MPVP), Source : Feten Ben Fredj (2017) Méthode et outil d'anonymisation des données sensibles, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM,: HAL.

Madèla da protection	Liaison				
Modèle de protection De la vie privée	d'enregistrement	L'attaque	L'attaque de connaissance	L'attaque d'inférence	Liaison de table
De la vie privee	a enregistrement	d'homogénéité	acquise	Probabiliste	
k-anonymat	*				
l-diversité	*	*	*		
(I,c)-diversité	*	*	*	*	
l-diversité d'entropie	*	*	*	*	
t-ferméture		*			
δ-Présence					*

[Tab2]

Tableau des types de techniques d'anonymisation, Source : Feten Ben Fredj (2017) Méthode et outil d'anonymisation des données sensibles, Conservatoire national des arts et métiers – CNAM : HAL.

Technique	perturbatrice	non perturbatrice
Généralisation		*
Suppression		*
Micro-agrégation	*	
« Bucketization »	*	
« Anatomy »		*
« Slicing »	*	
« Swapping »	*	
Recodage global		*
« Bottom coding »		*
« Top coding »		*
Bruit aléatoire	*	

Tableau 23. Types de techniques d'anonymisation

[Tab3]

Jeu de données issue fait par Thijs Benschop, Cathrine Machingauta, Matthew Welch (2018) Measuring Risk, Disponible à: https://sdcpractice.readthedocs.io/en/latest/measure_risk.html (Accédé: Avril 2019).

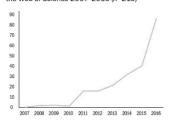
No	Residence	Gender	Education level	Labor status	Weight	f_k	F_k	risk
1	Urban	Female	Secondary incomplete	Employed	180	2	360	0.0054
2	Urban	Female	Secondary incomplete	Employed	180	2	360	0.0054
3	Urban	Female	Primary incomplete	Non-LF	215	1	215	0.0251
4	Urban	Male	Secondary complete	Employed	76	2	152	0.0126
5	Rural	Female	Secondary complete	Unemployed	186	1	186	0.0282
6	Urban	Male	Secondary complete	Employed	76	2	152	0.0126
7	Urban	Female	Primary complete	Non-LF	180	1	180	0.0290
8	Urban	Male	Post- secondary	Unemployed	215	1	215	0.0251
9	Urban	Female	Secondary incomplete	Non-LF	186	2	262	0.0074
10	Urban	Female	Secondary incomplete	Non-LF	76	2	262	0.0074

II. Graphiques

[Graph1]

Van Schalkwyk, Francois (2017) The Social Dynamics of Open Data, : African Minds.

Figure 1 Number of research publications on open government data indexed in the Web of Science 2007–2016 (n=216)



III. <u>Divers</u>

[Divers1]

Patrimoine macroscopique du groupe VYV_Source : document interne de la DDSN du groupe (Direction des Données et Stratégie Numérique

NON DISPONIBLE À LA DIFFUSION EXTERNE

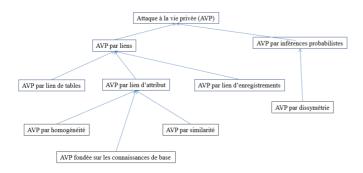
[Divers2]

Patrimoine macroscopique du groupe VYV détaillé, Source : document interne de la DDSN du groupe (Direction des Données et Stratégie Numérique)

NON DISPONIBLE À LA DIFFUSION EXTERNE

[Divers3]

Taxonomie des modèles d'attaque de la vie privée (AVP), Source : Feten Ben Fredj (2017) Méthode et outil d'anonymisation des données sensibles, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM,: HAL.



[Divers4]

Capture d'écran du logiciel AIPD fourni par la CNIL (2018), Disponible à : https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-sur-la-protection-des-donnees-ce-qui-change-pour-les-professionnels (Accédé: Mai 2019).

